



Madame la Directrice académique,

Nous avons été interpellés par certains de nos collègues membres du RASED et psychologues scolaires pour 2 raisons :

- Ils ont été destinataires d'un mail de leur IEN leur demandant de freiner leurs déplacements.
- Les enveloppes dédiées au défraiement de leurs déplacements sont plus faibles ce dernier trimestre.

Les collègues concernés nous confirment qu'ils dépassent déjà systématiquement les montants qui leur sont alloués. Par conséquent, ils s'inquiètent particulièrement du fait que, pour des raisons budgétaires, ils se trouveraient dans l'obligation de renoncer à :

- prendre en charge des élèves ;
- assister à des rendez-vous en présentiel avec les familles ;
- participer à des équipes éducatives et autres réunions telles que conseils de maîtres, de cycles...

Il nous semble inenvisageable que ces personnels se trouvent dans l'obligation d'opérer des choix de prises en charge en fonction de l'éloignement de leur résidence administrative.

Il nous est également inconcevable que les élèves issus du milieu rural n'aient plus les mêmes chances que les élèves du milieu urbain.

Enfin, nous ne pouvons laisser nos collègues porter la culpabilité de ne pas prendre en charge les besoins de tous les élèves de la Mayenne.

Nous ne cessons de rappeler que les membres du RASED et les psychologues scolaires sont déjà en nombre insuffisant pour lutter efficacement contre la difficulté scolaire. Nous signalons que, dans notre département, nos collègues peuvent se voir attribuer jusqu'à 48 écoles alors que dans d'autres départements, leur champ d'intervention peut se limiter à 7 ou 8. Il n'est donc pas envisageable qu'ils se trouvent désormais dans l'obligation de réduire leurs déplacements pour des raisons budgétaires, créant ainsi de réelles inégalités de réussite.

Nous vous serions donc reconnaissants, Madame la Directrice académique, que dans l'intérêt de tous les élèves de la Mayenne, vous augmentiez les enveloppes allouées aux frais de déplacements de tous nos collègues du RASED et psychologues scolaires qui peuvent y prétendre.

Enfin, il existe parfois des différences allant du simple au double, dans le montant des enveloppes budgétaires accordées, pour des personnels travaillant sur un même secteur. Nous aimerions également en connaître les raisons.

Veillez croire, Madame la Directrice académique, en notre profond attachement au Service public d'Education.

Léonard Giret, Co-secrétaire départemental de la FSU-SNUipp53